

Marie-Pierre Cusinato
17 rue d'Ankas
32500 LA SAUVETAT
06,79,70,15,92
marie-pierre.cusinato32@orange.fr

Monsieur Contessi
Commissaire Enquêteur

La Sauvetat,
le 20 novembre 2020

Objet : Centrale Photovoltaïque de la Tastère – 32500 La Sauvetat

Monsieur,

J'ai pris connaissance des différentes réactions publiées, ou mentionnées au registre, relatives à l'installation d'une centrale photovoltaïque à La Tastère – 32500 La Sauvetat.

J'étais le Maire de La Sauvetat, jusqu'au 5 juillet 2020, je suis donc à même d'apporter certaines réponses.

Le dossier a été « signé » par le Maire, sans information au Conseil Municipal et à la population. Je rappelle que la loi fait obligation au Maire d'accuser réception de tout dossier d'urbanisme déposé en Mairie, sans distinction. Il n'a à en référer à personne. Ensuite, il s'agit d'un projet privé, dont le dossier est instruit par l'Etat.

Validation de la remise en état de la carrière par la Mairie, après la cessation de celle-ci. Effectivement, mais la remise en état a été faite à l'époque (2013 et suivants) en tenant compte de l'intention d'établir une centrale photovoltaïque. La carrière a cessé son activité d'extraction en 2013, a perduré du commerce de pierre.

Une étude d'impact a été réalisée et prenait en compte les enjeux écologiques du projet.

L'IFR ne concerne pas la commune mais la CCLG et le Département ! Et donc la commune qui reçoit des subsides, ou bénéficie d'investissements financés par de ces deux collectivités. La Sauvetat bénéficiera, au même titre que toutes les communes du territoire, de l'IFR lié à cette centrale. Personne ne se plaint de bénéficier de l'IFR de Saint Clar, par exemple...

Absence de concertation : A ma connaissance ce dossier respecte les règles légales attachées à ce type de projet. Si on en est à l'enquête publique, c'est que jusque là, tout à été conforme à la réglementation dans le déroulement de la procédure démocratique.

La localisation du projet. Il est de notoriété publique que les lieux privilégiés pour l'installation de centrales photovoltaïques sont les anciennes carrières, les friches industrielles, pour leur profil particulier qui permet une meilleure dissimulation.

Conflit d'intérêt : Les différents conseils municipaux qui m'ont entourée, depuis 2001, se sont toujours prononcé favorablement pour l'installation d'une centrale photovoltaïque à La Tastère, quelqu'ait été le porteur du projet, et à sa demande. Je réfute donc fermement cette insinuation.

La référence à la centrale de Saint Clar n'est pas forcément la meilleure, nous sommes plusieurs années plus tard, et pas dans le même contexte topographique. Il y a lieu, justement de prendre en compte les retours de cette expérience.

Déboisement/reboisement : Il s'agit de déboiser une zone de repousses, liée à l'arrêt de l'activité carrière. On peut demander à Valéco de commencer par du reboisement avant d'entamer les premiers travaux mais on ne peut pas lui imposer de le faire avant que le dossier soit approuvé !

Le Maire aurait indiqué à la Préfecture qu'il n'y avait pas de problème car la Centrale serait dans un bas fond. Je me souviens parfaitement de cette réunion téléphonique pour cause de Covid, le 30 juin 2020. Je n'ai pas eu connaissance du compte rendu qui a dû arriver après le 5 juillet, sinon je l'aurais fait rectifier. Je n'ai jamais dit que le projet était dans un bas fond, j'ai certainement dit qu'il était dans un creux, lié à sa situation d'ancienne carrière et tous les participants en ont convenu.

Je souhaite terminer par mon avis de citoyenne :

Cette centrale photovoltaïque fournira une énergie renouvelable, dont nous avons grandement besoin. Nombre d'entre nous auraient du mal à s'imaginer sans climatisation, chauffage, piscine, multimédias, vidéo surveillance, électroménager, etc... et demain voiture électrique, certains sont de très gros consommateurs de cette énergie. Faut-il continuer à développer les centrales nucléaires ou rouvrir les centrales à charbon ?

As-t-on vu une telle levée de bouclier lorsque les agriculteurs ont déboisé pour cultiver ? Non, c'était nécessaire à leur travail et cela n'a posé aucun problème, même si on le trouve un peu excessif par endroit.

Je ne suis pas persuadée que des panneaux photovoltaïques sur des maisons, ou des hangars soient beaucoup esthétiques par leur éparpillement qu'une centrale, implantée réglementairement.

Enfin, alors que se développe le nombre de constructions, réhabilitations, illégales, sans dépôt de dossier d'urbanisme, nous sommes face à un projet construit, suivi réglementairement, et c'est à ce projet qu'on cherche des histoires !

De plus, s'il permet à quelques familles, par la location des terres, de renforcer ou de pérenniser leur installation ou celle de leurs enfants sur le territoire, la commune n'aura pas à s'en plaindre. Nous ne vivons pas de l'air du temps dans notre belle campagne gersoise !

Vous l'aurez compris, je suis entièrement pour ce projet, à la Sauvetat, (et non, pour, mais chez les autres), qui va dans le sens de la diversification de la production d'énergie.

Je reste à votre disposition pour tout complément que vous pourriez souhaiter,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Pierre Cusinato